

Département du Rhône
Commune de CHAUSSAN

Révision du Plan Local d'Urbanisme
Réunion publique – 25 Avril 2018 – Synthèse du diagnostic

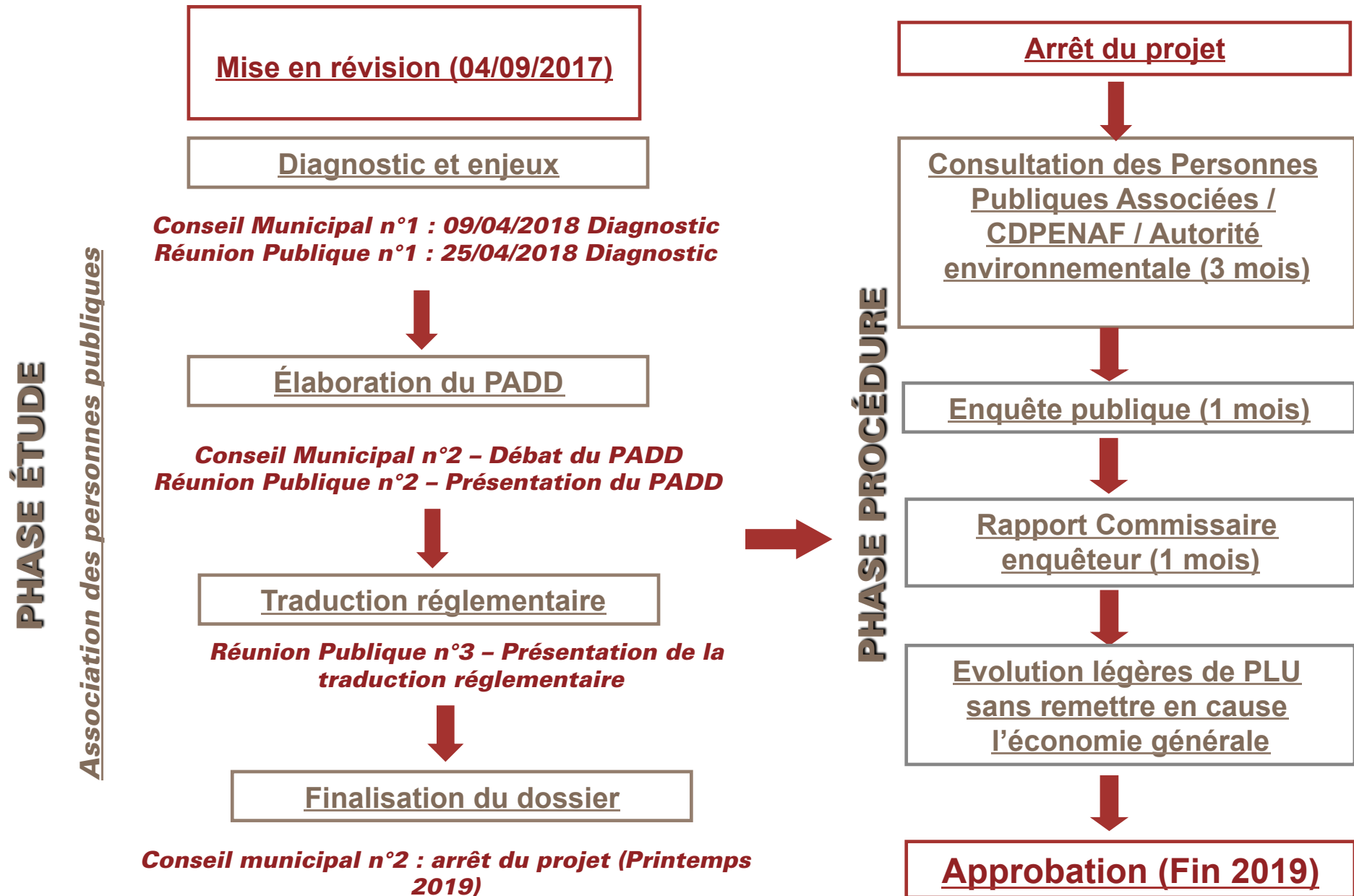


Atelier du Triangle
128, rue pouilly vinzelles – 71000
MACON
Tel : 03 85 38 46 46 / **Fax :** 03 85 38 78 20
Mail : atelier.triangle@wanadoo.fr
Site internet : www.atelierdutriangle.fr



Mosaïque Environnement
111, rue du 1er mars 1943 - 69100 Villeurbanne
Tel : 04 78 03 18 18 / **Fax :** 04 78 03 71 51
Mail: agence@mosaique-environnement.com
Site internet:
www.mosaïque-environnement.com

Le déroulement de la procédure





I - ENVIRONNEMENT

1. Relief et Géologie
2. Biodiversité et trame verte et bleue
3. Les ressources en eau
4. Les risques et nuisances
5. Energie et Gaz à Effet de Serre
6. Les Déchets
7. Les Modes Doux

II – LE TERRITOIRE: STRUCTURE ET CHIFFRES

1. La structure urbaine
2. La population
3. Le logement

III – LE CADRE DE VIE

1. Le Paysage
2. Déplacements et vie quotidienne
3. Emploi - Activité

Conclusion



I – ENVIRONNEMENT

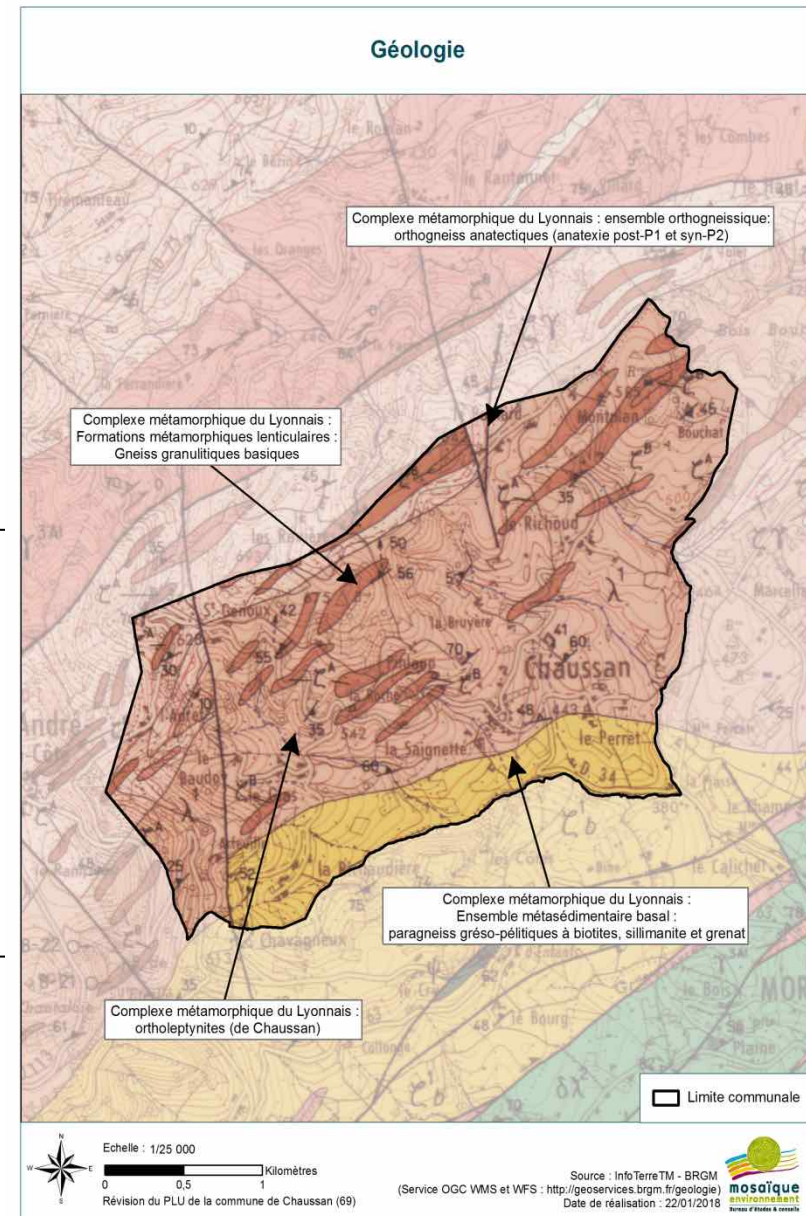
Un relief qui apporte une diversité paysagère et qui offre de larges vues sur le paysage (paysages ouverts et fermés).

La commune présente globalement une **perméabilité moyenne** mais qui combinée aux fortes pentes contribue à accroître le risque d'inondations/ruissellement.

LES ENJEUX

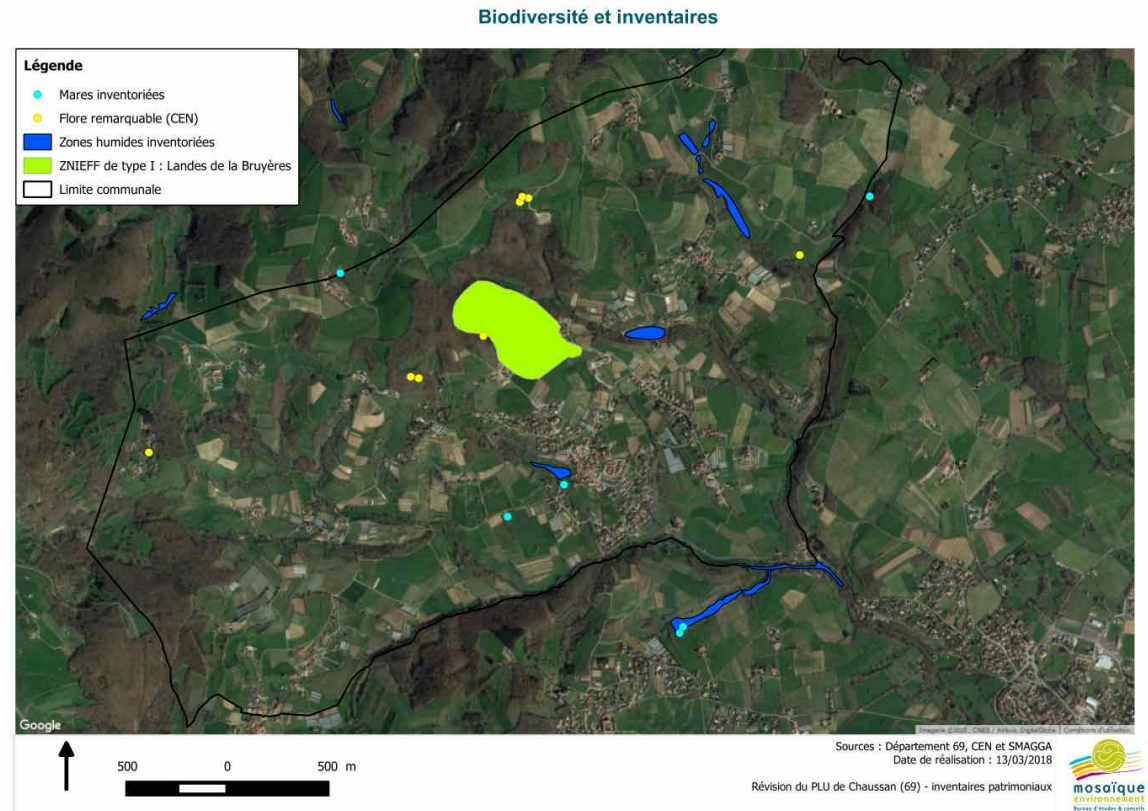
L'adéquation entre le contexte géophysique (relief, nature des sols) et la gestion des eaux pluviales dans les zones urbaines.

La lutte contre le risque de ruissellement des eaux pluviales.



Les inventaires patrimoniaux :

- Une Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 1 (ZNIEFF) : Landes de la Bruyères
- Orchidée protégée (Orchis Palens)
- Autres localisations d'espèces floristiques (cf. Conservatoire des espaces naturels du Rhône : CEN)
- Plusieurs zones humides et mares inventoriées (cf. CEN et dept 69) :
 - zone humide de la Saignette
 - prairies humides du Pontet
 - prairies humides des Tailles
 - zones humides du ruisseau des Levées
 - Ruisselet de La Bine,...



LES ENJEUX

Prendre en compte cette richesse environnementale



Sous trame agricole



Sous trame milieux aquatiques



Sous trame agricole + sous trame boisée



Sous trame prairiale



Sous trame milieux semi ouverts



Sous trame humide

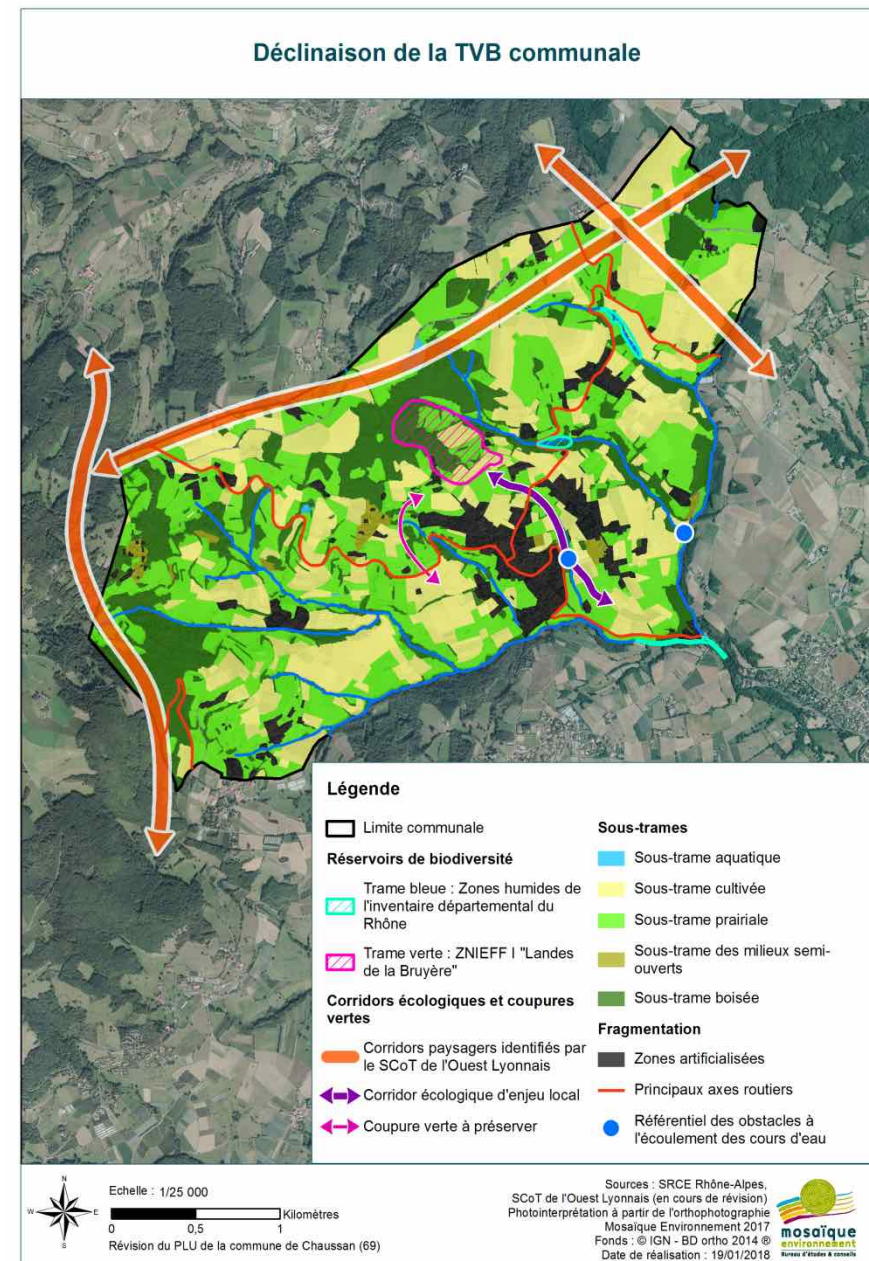
LES ENJEUX

La préservation des **réservoirs de biodiversité** et des **grands espaces naturels** (boisements, haies, prairies) qui participent aussi à la fonctionnalité écologique de la commune.

La préservation du **socle agricole** qui contribue aussi à l'attractivité paysagère de la commune.

La valorisation de **coupures vertes** entre les poches urbaines et rurales.

La **maîtrise de l'urbanisation** aux poches urbaines existantes (la lutte contre l'étalement et le mitage urbain).



Les ressources en eau : hydrographie et assainissement



STEP communale au hameau du Richoud (photo : Mosaïque Environnement)

LES ENJEUX

La préservation et la restauration des **milieux aquatiques** (qualité, morphologie).

L'adéquation des équipements (STEP) avec le développement futur de la commune.

L'adéquation entre le dimensionnement des réseaux, la ressource en eau potable et le projet de développement de la commune.

La gestion des EP à la parcelle doit être privilégiée. L'infiltration des eaux de ruissellement est la solution à privilégier sauf sur les zones où elle est exclue pour des enjeux environnementaux (qualité des aquifères), relief, géologie (stabilité des sols) ou pour une impossibilité avérée (résultats d'une analyse de sol).

Ne pas augmenter les volumes induits par temps de pluie par rapport à la situation actuelle. Les dispositifs d'assainissement sont à proscrire dans les zones de fortes pentes.

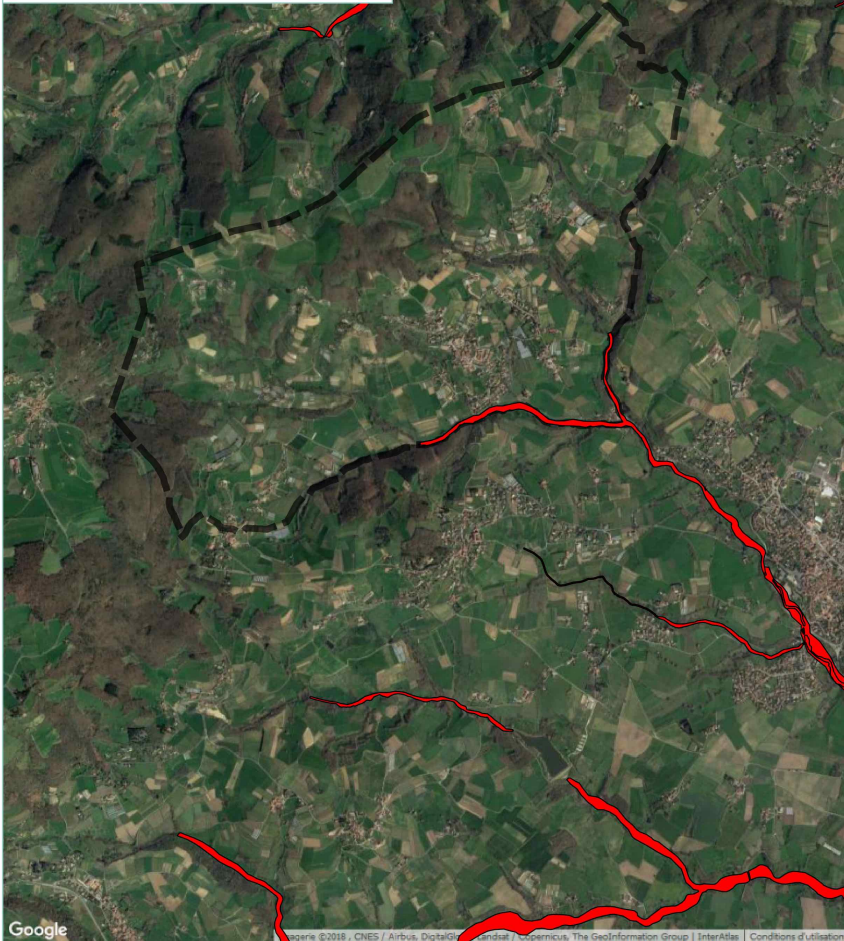
La **valorisation de surface non imperméabilisée** dans les nouvelles zones d'urbanisation.

Un **assainissement séparatif** à encourager.

Risques inondations

Légende

- Aléa inondation fort (zone rouge du PPRI)
- Limite communale



Révision du PLU de la commune de Chaussan (69)

Source : PPRI Garon
Fonds : Openstreet map
Date de réalisation : 30/01/2018



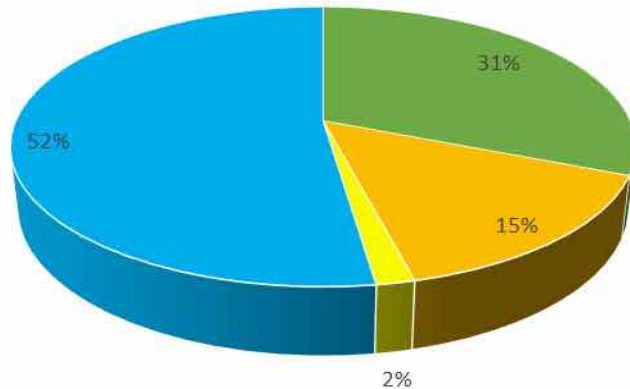
LES ENJEUX

La **gestion des eaux pluviales** et la maîtrise des risques de ruissellement dans les zones urbaines et futures.

La prise en compte des **risques d'inondation (PPRI) et géologiques (étude communale)** dans le développement futur de la commune.

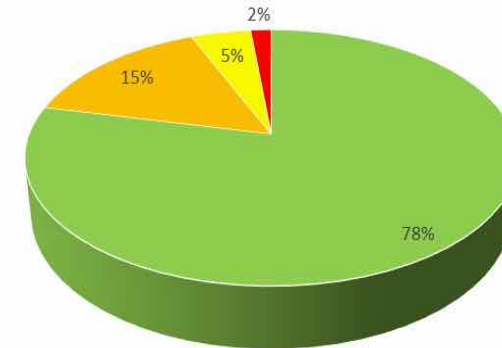
Energie et gaz à effet de serre

Répartition des émissions de GES
par secteurs en 2015



■ Agriculture, sylviculture et aquaculture ■ Résidentiel ■ Tertiaire ■ Transport routier

Répartition de la production d'énergie de la commune de
Chaussan par type d'ENR



■ Bois énergie ■ Production nette des PAC ■ Production photovoltaïque ■ Production du solaire thermique

LES ENJEUX

La valorisation des **énergies renouvelables** (bois énergie et solaire).

La rénovation énergétique des bâtiments.

La valorisation de **cheminements doux** dans les futures zones urbaines afin de limiter les déplacements motorisés et ainsi contribuer à diminuer les émissions de GES.

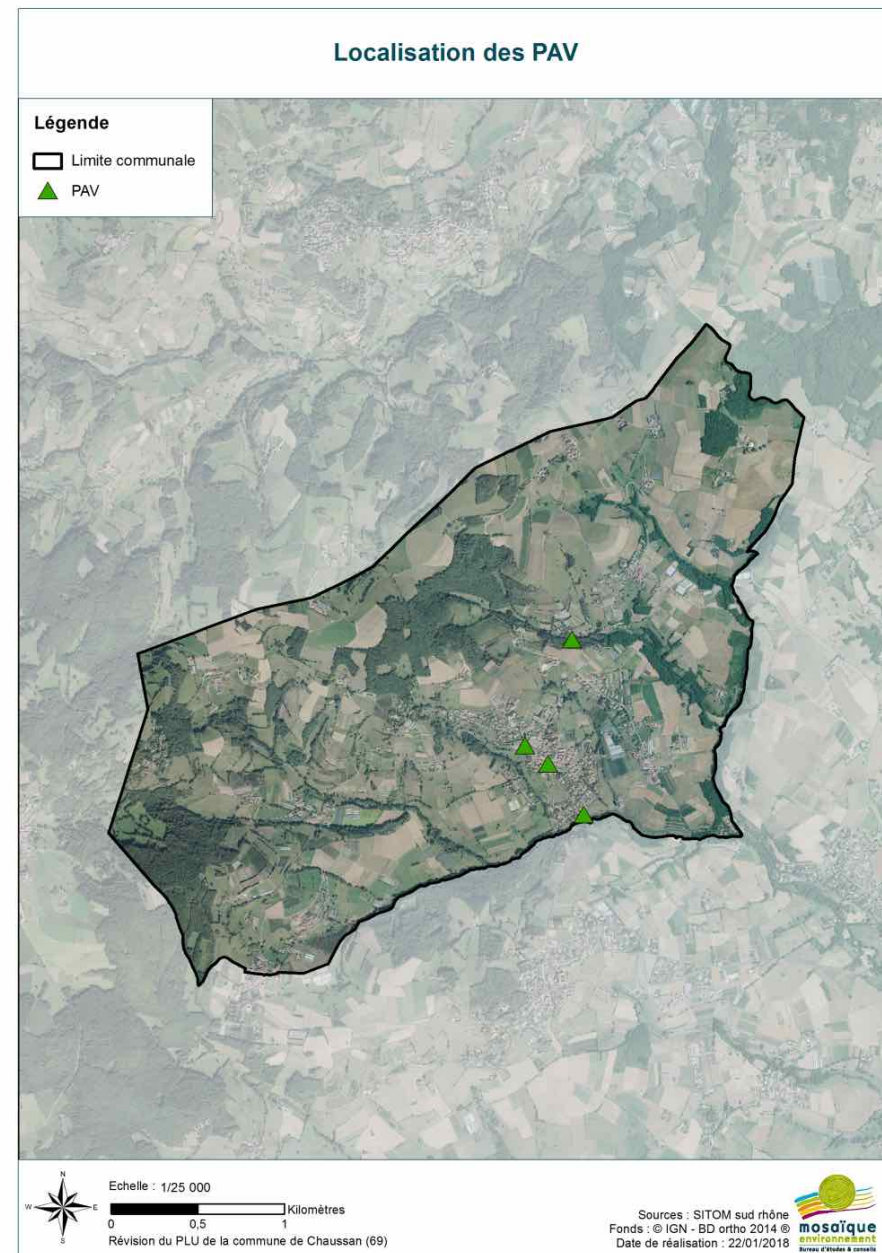
*PAC = Pompes à chaleur

- Collecte et traitement assuré par le **Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SITOM) Sud Rhône.**
- Sur le total des déchets collectés, seuls 7% ne sont pas valorisables. 51% des déchets font l'objet d'une valorisation matière et 42% d'une valorisation énergétique, soit un total de 93% de valorisation en 2016.

LES ENJEUX

L'incitation à la **réduction des déchets** (valorisation du tri).

L'anticipation des besoins en équipements (nouveaux points d'apports volontaires ?).



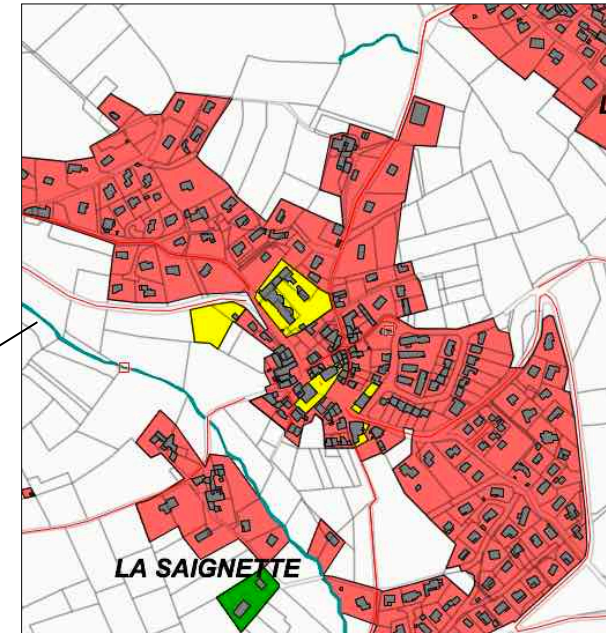
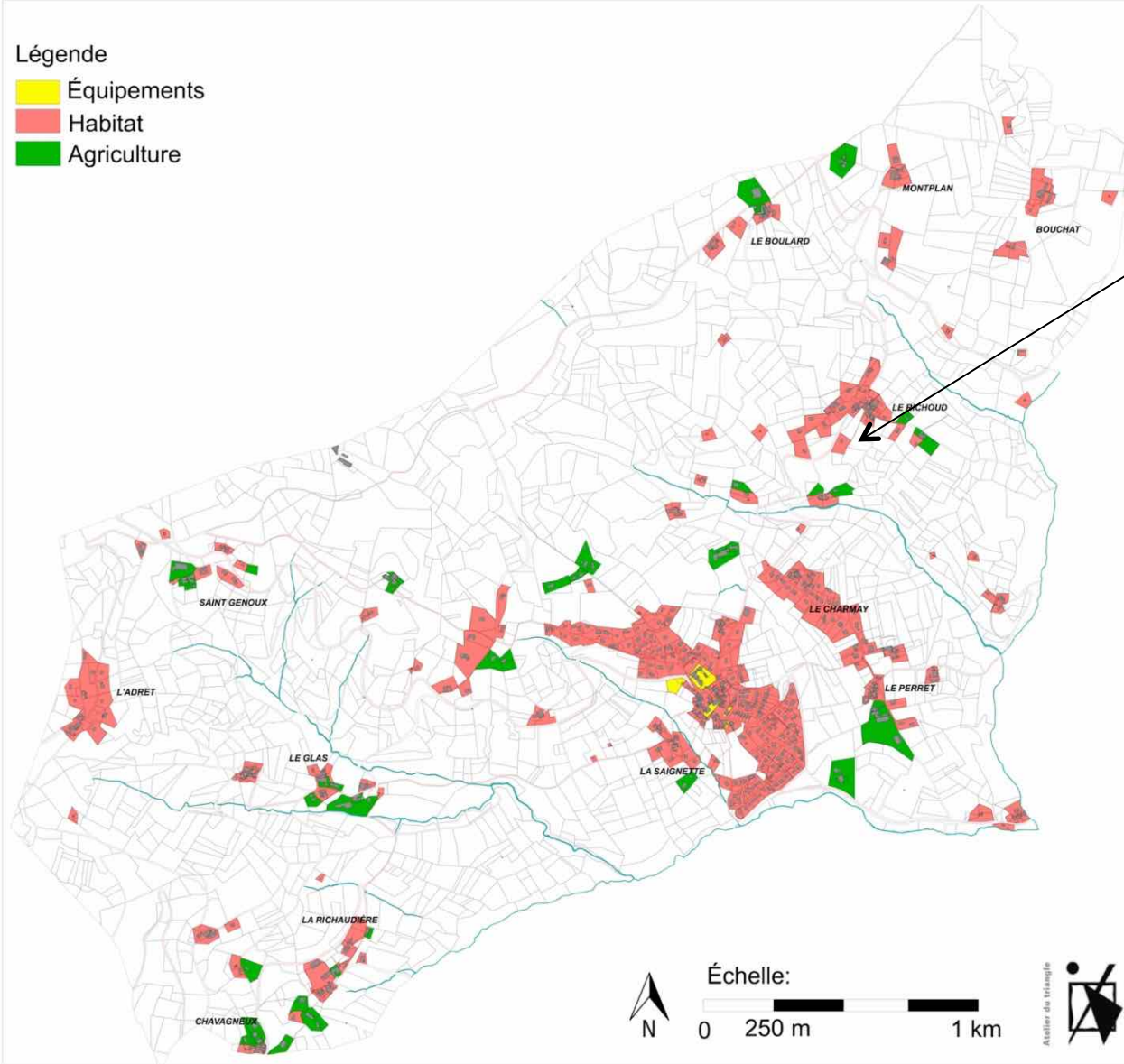


II - LE TERRITOIRE: STRUCTURE ET CHIFFRES

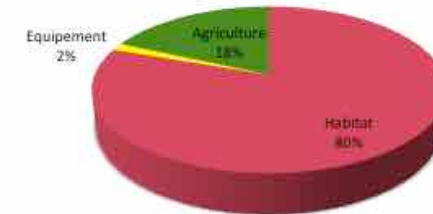
CHAUSSAN - RÉPARTITION DE LA STRUCTURE URBAINE

Légende

- Équipements
- Habitat
- Agriculture



Répartition de la structure urbaine

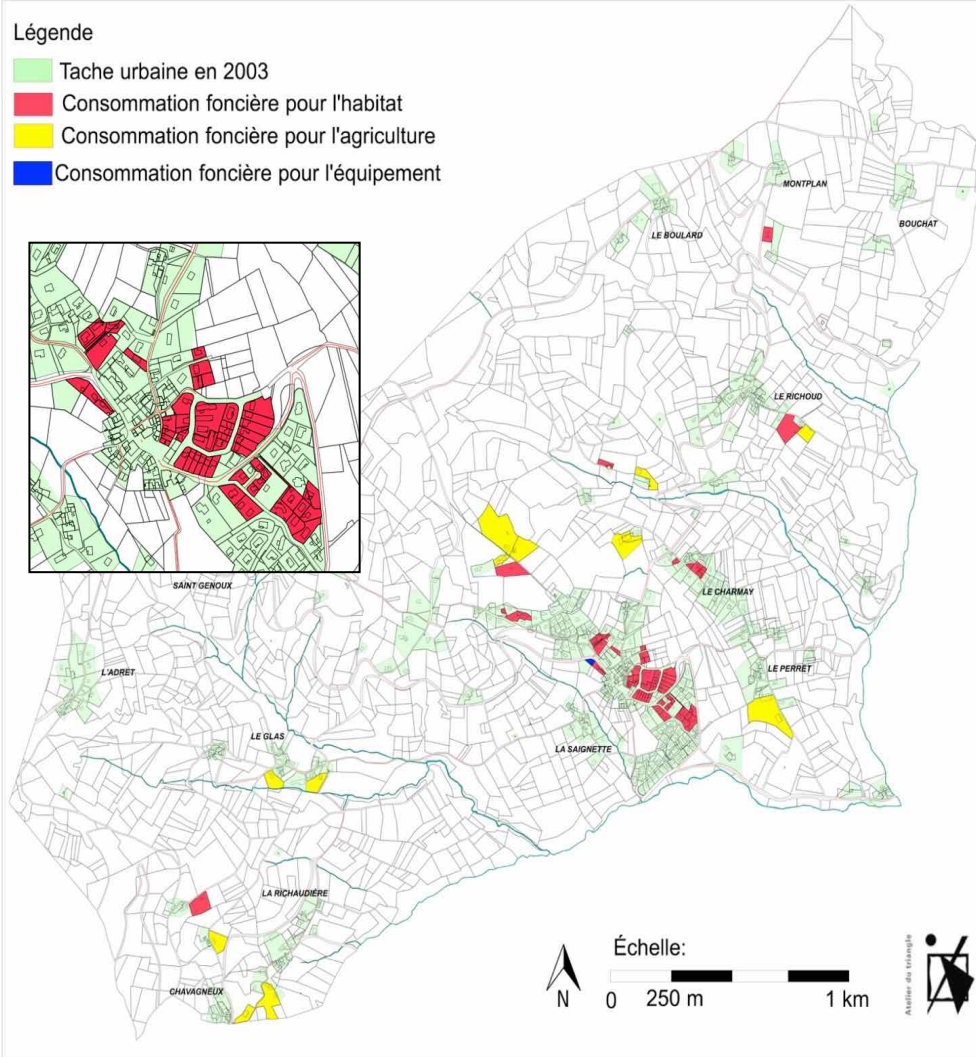
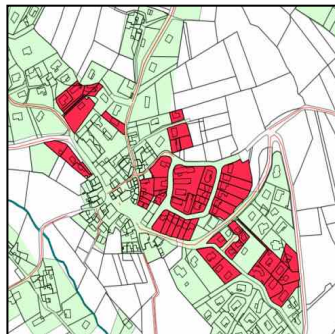


=> Une tache urbaine de 72 ha environ, soit environ 9% du territoire communal.

CHAUSSAN - CONSOMMATION FONCIÈRE ENTRE 2003 ET 2017

Légende

- Tache urbaine en 2003
- Consommation foncière pour l'habitat
- Consommation foncière pour l'agriculture
- Consommation foncière pour l'équipement



ENJEUX

Veiller à maintenir un développement urbain peu consommateur d'espaces naturels et agricoles.

Préserver « l'esprit village » dans les formes urbaines (forme du centre, dynamique associative, services..).

Adapter les formes urbaines aux besoins (diversifier).

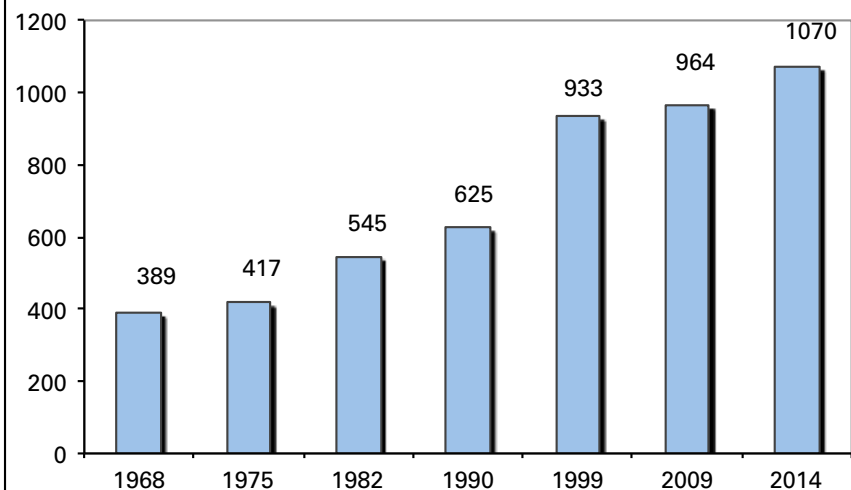
Limitier les conflits d'usages entre habitat et activité agricole.



Un centre bourg développé en escargot autour de l'Eglise

La Population

Evolution de la population (en nbr hab.)

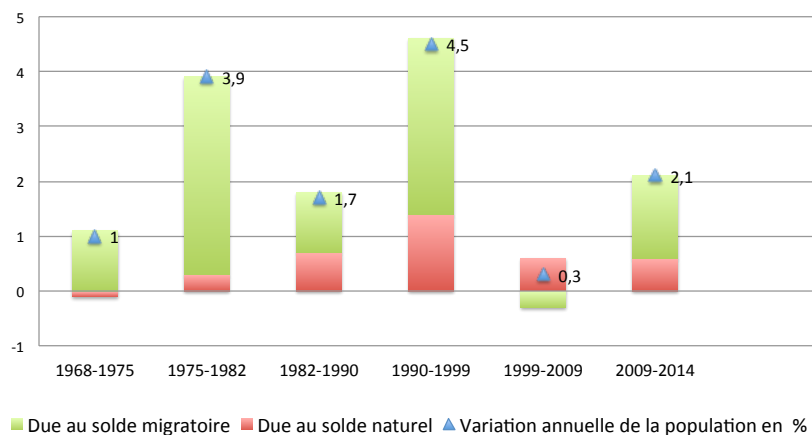


Pour rendre compte de l'« **âge d'une population** », on calcule alors l'**indice de jeunesse** de celle-ci, qui résulte du rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans.

	2014
- de 20 ans	303
+ 60 ans	164
CHAUSSAN	1,85

	2014
- de 20 ans	7790
+ 60 ans	5961
Indice de jeunesse COPAMO	1,31

Décomposition du taux de croissance démographique

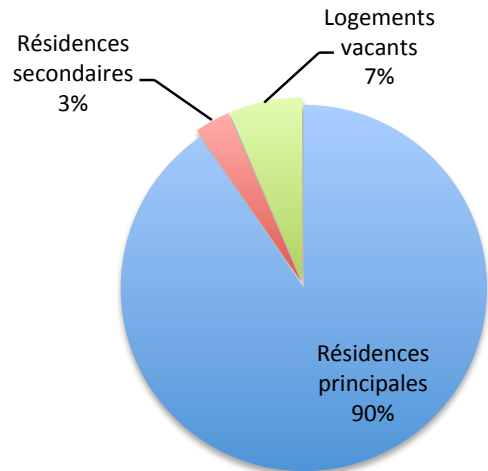


ENJEUX

Adapter les équipements à la croissance démographique (population jeune..).

Stabiliser le rythme de croissance démographique dans le temps (des pics de croissances...).

Répartition des logements par typologie en 2014

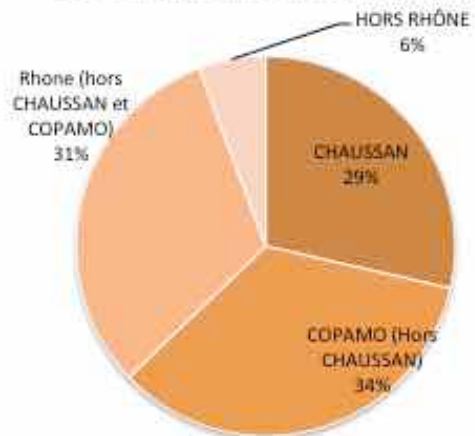


Source : Extrait photographie Googlemaps

La densité brute observée sur le lotissement du Pré Meunier (ci-dessus) est de 53 logements/ha, en comparaison, le lotissement chemin du Pré Maillard composé de 6 maisons individuelles dispose d'une densité brute de 12 logements/ha.

Le rythme annuel moyen de construction est d'environ 10 logements/an.

ORIGINE DES DEMANDEURS DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CRÉATION DE LOGEMENT



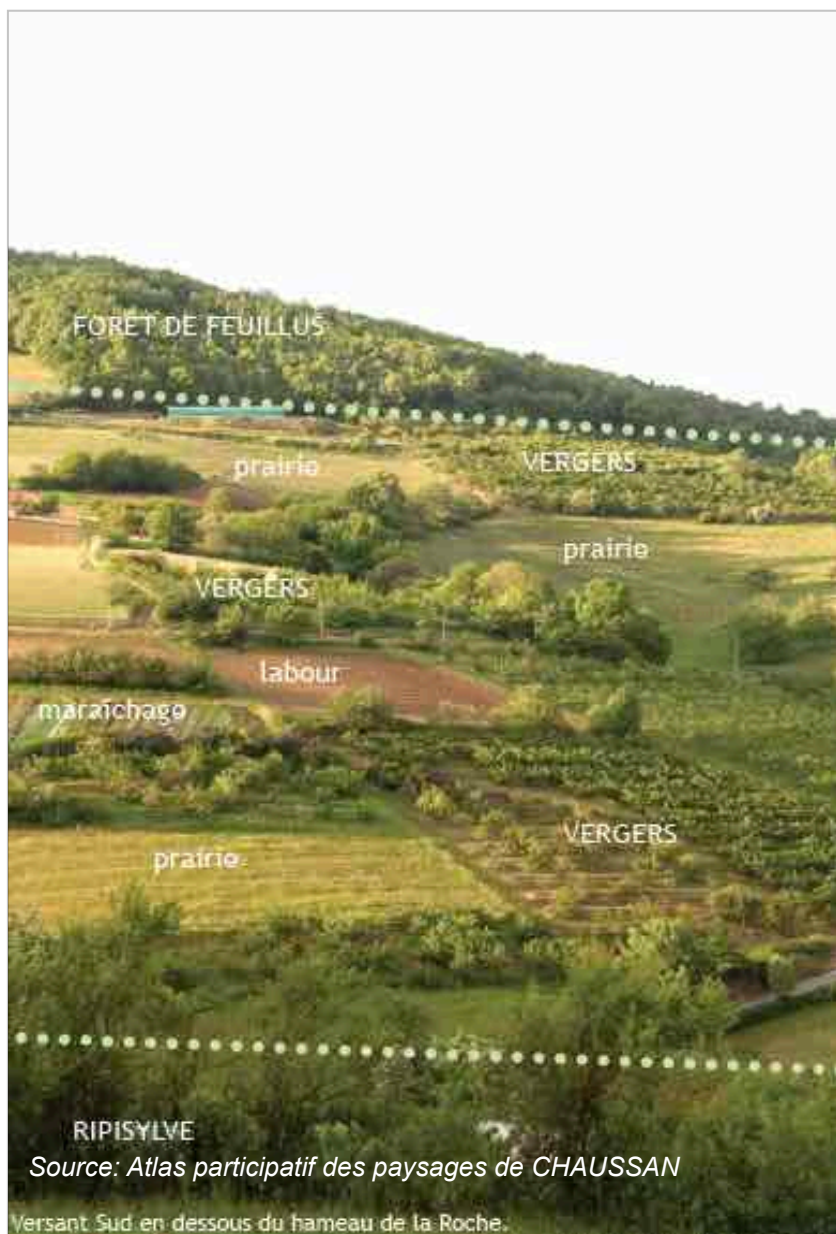
ENJEUX

Créer un parc de logement diversifié afin d'offrir différents parcours résidentiels.

Veiller à trouver un équilibre entre densification des opérations de logement et qualité de vie.



III – LE CADRE DE VIE



ENJEUX

Maintenir les coupures à l'urbanisation autour du bourg.

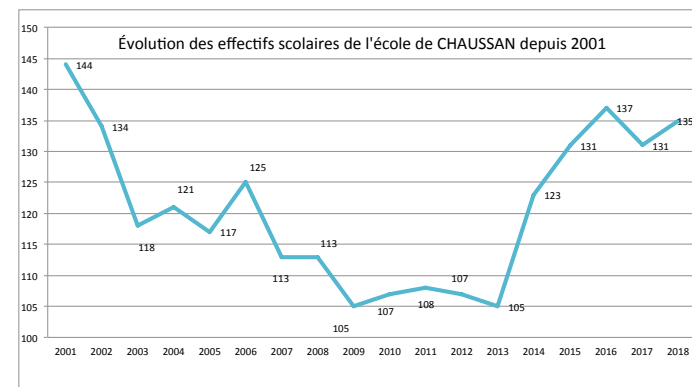
Maintenir l'activité agricole et sa diversité qui marquent le paysage communal.

Maintenir les structures de boisements et les corridors aquatiques.

Développer la notion de « village densifié » (SCOT de l'Ouest Lyonnais).

Le cadre de vie – Déplacements, services, commerces, activité

	CHAUSSAN	MORNANT	ST ÉTIENNE (40 km)	LYON (27 km)
Travail	Déplacement doux en centre bourg sinon voiture	Voiture-Bus-modes doux	Voiture-train	Voiture-train
Education	Transport scolaire, voiture, Déplacements doux	Transport scolaire Voiture	Voiture-train	Voiture-train
Loisirs/activités	Déplacement doux en centre bourg sinon voiture	Voiture-Bus-modes doux	Voiture-train	Voiture-train
Achats courants		Voiture-Bus-modes doux		
Achats exceptionnels			Voiture-train	Voiture-train
Santé	Déplacement doux en centre bourg sinon voiture	Voiture-Bus-modes doux		Voiture-train



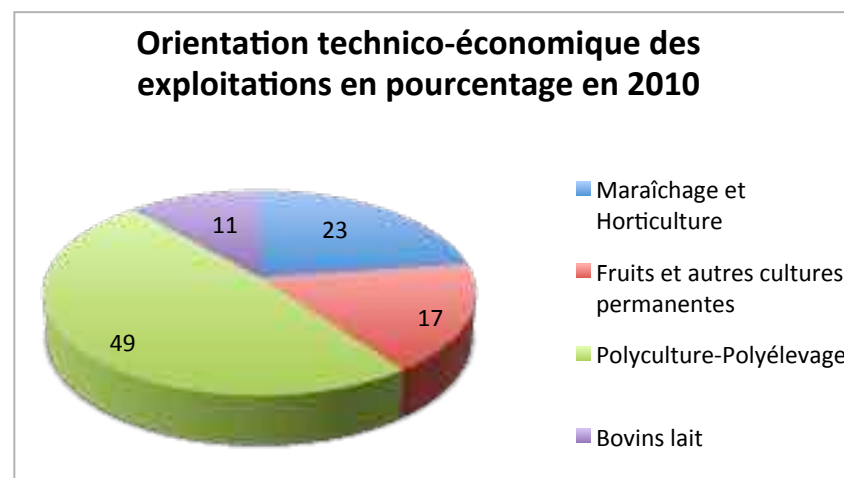
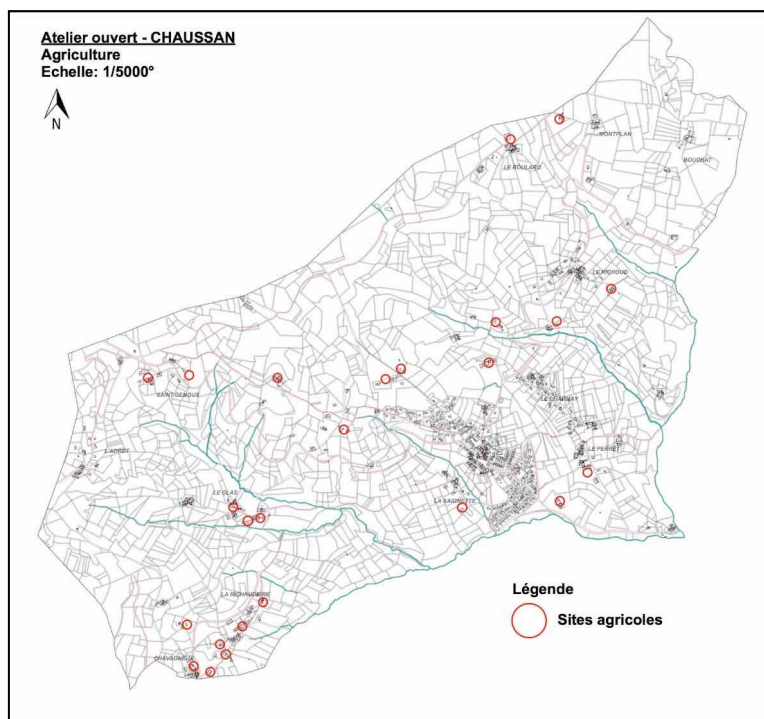
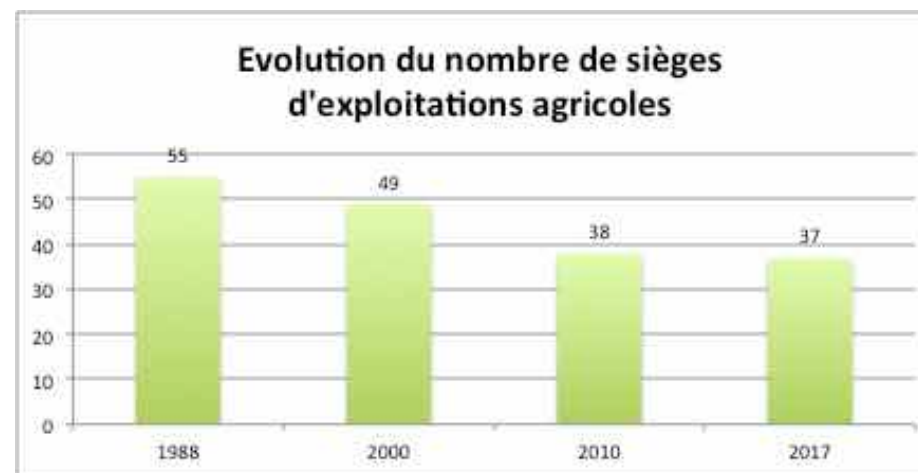
ENJEUX

Maintenir une dynamique de centre bourg via notamment le maintien du tissu associatif et le développement de commerces et de services de proximité.

Un enjeu de déplacement et notamment d'amélioration des transports collectifs et du report modal autour de la gare de Givors.

Le cadre de vie – Déplacements, services, commerces, activité

	2014
Nombre d'actifs dans la commune (15-64 ans) ayant un emploi	553
Nombre d'emploi dans la commune	152
Concentration de l'emploi	27%



ENJEUX

Permettre le maintien et le développement de l'activité agricole.

Les modes doux et transports collectifs

Plan de déplacements à l'échelle de la COPAMO

Sentiers de randonnées :

- Plusieurs circuits sont identifiés et fléchés depuis le centre-bourg de la commune
- Randonnées annuelles sur la commune avec 3 itinéraires de randonnées (cf. carte ci-contre).

Transports collectifs : plusieurs lignes de bus du département du Rhône.

Aménagement en faveur des modes doux

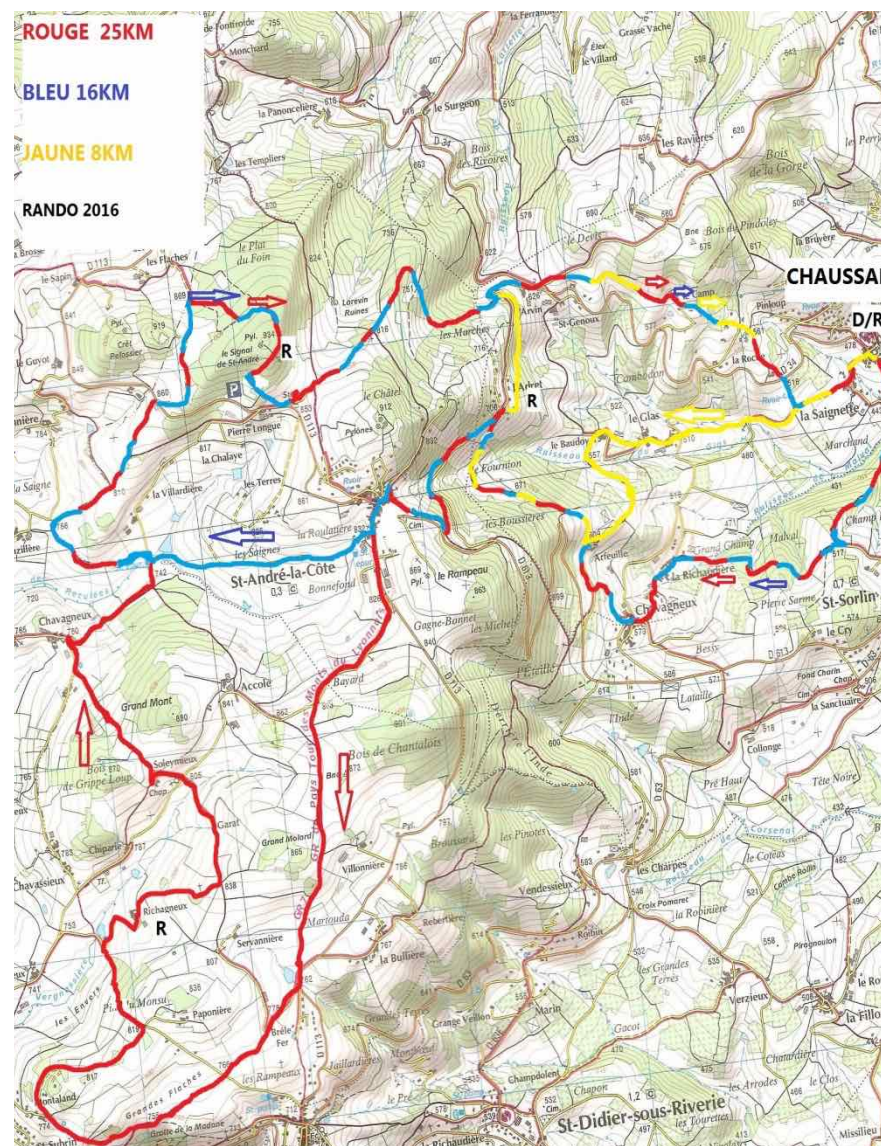
- Deux itinéraires en direction des équipements scolaires depuis le centre-bourg.

LES ENJEUX

Le maintien et la valorisation des **sentiers de randonnées** existants.

Le renforcement et la valorisation de cheminements doux.

La **sécurisation** des accès auprès des espaces urbains/équipements (école, terrains de sports)



CONCLUSION

CHAUSSAN est une commune attractive qui a su jusqu'à présent conserver son identité villageoise, et offrir une qualité de vie à ses habitants.

Elle possède de nombreux atouts paysagers notamment et une activité agricole riche et présente qui maintient une dynamique économique sur la commune.

La maîtrise du développement urbain a permis de faire face aux arrivées successives de nouvelles populations et de les accueillir sur le territoire, tout en préservant les espaces naturels et agricoles et en proposant des équipements adaptés.

Cependant, cet équilibre peut être fragile du fait de la pression démographique et foncière dont la commune fait l'objet et notamment en raison de sa position stratégique à proximité de grandes agglomérations.

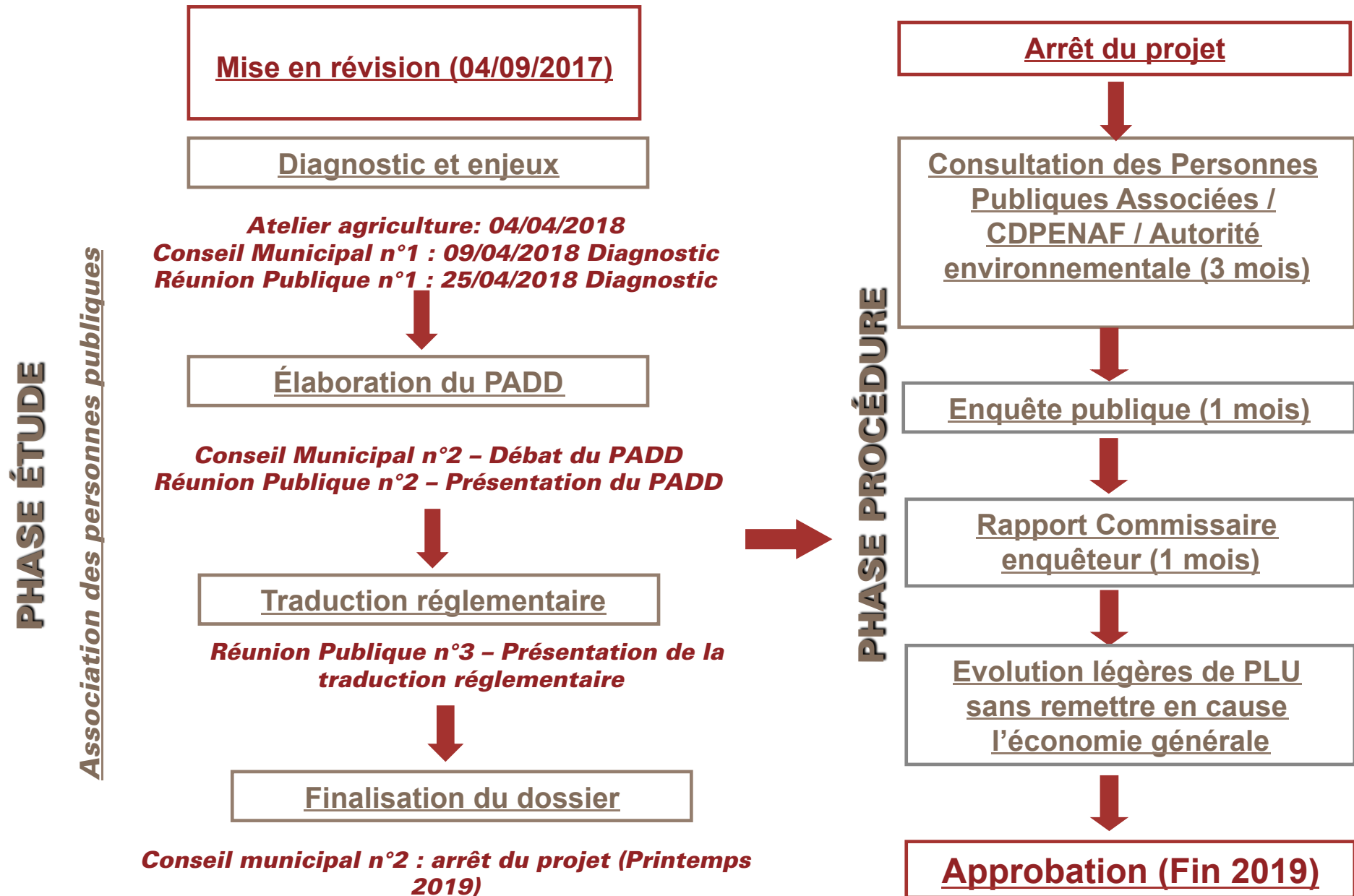
Par ailleurs, la commune peine à développer un tissu commercial, de service et la dynamique associative présente commence à montrer des limites.

La dynamique démographique à elle seule ne peut garantir le maintien d'une « vie de village » à **CHAUSSAN**.

Quel choix de développement faire pour la commune de **CHAUSSAN**, qui permette de conjuguer le maintien d'une dynamique démographique, la préservation de la qualité de vie des habitants, du paysage et le développement de l'activité agricole ?

Telles sont les questions du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD)

Le déroulement de la procédure





MERCI
